



# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 3 février 2021

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle des fêtes à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA**, Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume, MICHEL Benoît, VITRY Sandrine, CHENIN-HAUVILLE Anne, BIGNON Jérôme, DE LA HITTE Edouard, BOURCET Benoît, PREVOST Eric (arrivée à 21h15), STUMBOFF Richard, VASSEUR Dominique, GORET Jasmy, RETAILLÉ Claire

Excusés : FARDOIT Jean, LECHAT Anne-Sophie

Secrétaire de séance : GORET Jasmy

Pouvoir : LECHAT Anne-Sophie donne pouvoir à VITRY Sandrine  
FARDOIT Jean donne pouvoir à CASTEL Guillaume

## ORDRE DU JOUR

### Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

M. le Maire met à l'approbation le procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 9 décembre 2020.

### Débat d'orientation budgétaire

M. le Maire rappelle le débat d'orientation budgétaire permet de définir les axes et priorités d'investissement pour l'année 2021. Il fait état des actions qui étaient engagées en 2020 mais qui nécessitent l'ouverture d'une ligne budgétaire sur 2021 ainsi que de nouveaux projets potentiels :

- Relève des tombes dans le cimetière : Comme tous les ans, il est proposé de continuer la procédure de relève des tombes abandonnées dans le cimetière communal. Cette action permet d'avoir un nombre de places disponibles suffisant pour répondre à la demande.

- Travaux de la rue Jean Gabin : L'éclairage public a été rénové en 2020. La Communauté de communes des Pays de L'Aigle n'a pas validé de ligne budgétaire pour la réalisation de travaux correspondant à sa compétence dans la rue Jean Gabin sur l'année 2021 (assainissement et trottoirs). Seule l'étude relative à ces travaux a été budgétée sur 2021. Il est prévu qu'elle soit terminée pour le mois de juin. Par contre, le Conseil départemental a demandé à la commune si nous pouvions démarrer les travaux sur le réseau des eaux pluviales le plus tôt possible. En effet, cela permettra que le remblai de la tranchée ait le temps de se tasser afin d'éviter des problèmes de compactage par la suite. M. le Maire et ses adjoints ont reçu plusieurs entreprises pour établir des devis pour le remplacement de la canalisation d'eaux pluviales sur la partie la plus abîmée de la rue Jean Gabin (180 mètres linéaires allant de la salle des Tilleuls au numéro 12 de la rue Jean Gabin).

- Chauffage dans la cuisine de la salle des fêtes : Les huisseries ont été remplacées et une fenêtre a été bouchée. Cependant, cette pièce restant froide, il avait été décidé d'installer un chauffage. Ce point a été déjà inscrit mais sans avoir été réalisé. Nous proposons donc de reporter les crédits sur 2021.

Mme Hauville demande s'il reste d'autres travaux à effectuer dans la salle des fêtes de façon générale.

C'est la dernière installation prévue.

- Tableau dans l'église : En 2020, nous avons engagé une campagne de restauration de 3 tableaux qui se trouvent dans l'église. Le tableau Ste Véronique a été restauré à l'automne 2020. Nous avons alors décidé d'intervenir sur le tableau Le Christ Mort en 2021 et avons retenu le devis de Mme Chopin. Le Christ sur Croix sera restauré en 2022.

- Parking du cimetière : Les travaux du parking ont été réalisés en janvier. Par contre, lors des travaux, nous avons supprimé la « haie » qui se trouvait en limite de propriété au fond du terrain. De ce fait, nous devons prévoir des crédits supplémentaires pour implanter une nouvelle clôture.

- Candélabres : Le remplacement des candélabres rue de l'Ecole et rue de la Gaularderie va prochainement être réalisé. Cette dépense sera inscrite sur le budget 2021.
- Escalier de la Motte féodale : Nous avons abordé ce projet l'année passée sans le concrétiser. Un devis a été sollicité pour le remplacement de la rampe, mais ne nous est pas encore parvenu.
- Aménagement du terrain rue Flandres Dunkerque (ancien HLM) : Là encore, nous avons proposé cet aménagement sur 2020. Ce projet reste à étudier. En effet, il est suggéré de créer une piste cyclable, permettant l'apprentissage du vélo aux enfants. Mme Hauville se propose d'étudier ce projet.
- Décorations de Noël : Certaines décorations de Noël s'abîment au fil des années. Nous pourrions procéder au remplacement des guirlandes défectueuses.
- Parcelles AC 90 et 228 : Le conseil municipal avait acté l'acquisition des parcelles AC 90 et 228 sur l'exercice 2021.
- Poteaux incendie : Il est proposé de remplacer deux poteaux incendie vétuste : face au cimetière et dans le carrefour de la rue Jean Gabin et de la rue du Stade.
- Toiture de l'église : Suite aux fortes pluies, des infiltrations d'eau ont lieu dans l'église. Une partie de la toiture est endommagée et engendre des fuites. Il convient de procéder à des travaux sur cette partie de toiture pour une surface d'environ 140m<sup>2</sup>. Un devis relatif à ces travaux nous a été transmis, ce qui permet d'envisager l'enveloppe budgétaire.
- Parcelles AB 106, 231 et 265 : Les propriétaires de ces parcelles ont sollicité un RV pour exposer leur proposition de vente. Ils vont nous envoyer une offre de prix prochainement. Ces parcelles sont indiquées au PLU pour partie en zone à lotir, en emplacement réservé pour l'extension du cimetière et en zone agricole.
- Tribunes du terrain de football : M. Bignon propose de réfléchir sur la restauration de ces tribunes. Elles sont régulièrement utilisées par les collégiens et SAMfoot et subissent également des dégradations. Elles deviennent donc dangereuses pour les enfants.  
M. Michel fait remarquer que le local sous la tribune sert de réserve pour SAMfoot, il est donc à conserver.  
Mme Hauville va se renseigner auprès de la commune de la Ferté en Ouche qui a rénové ses tribunes récemment.
- Immeuble AC 73 : il s'agit du bâtiment sis 24 grande rue. Ce bâti est en très mauvais état. Il pourrait faire l'objet d'une acquisition de la mairie en vue de sa démolition. Ceci permettrait d'aménager la voirie et de rendre la circulation plus fluide à cet endroit.  
M. de la Hitte s'interroge sur l'existence d'un acquéreur potentiel.  
Cet immeuble est en vente depuis longtemps et nécessiterait de très lourds travaux dans le cadre d'une réhabilitation de l'habitation.  
M. Stumboff fait remarquer qu'il y aurait aussi un autre immeuble dans ce cas.  
M. le Maire répond que le souci de l'immeuble en question est la difficulté à joindre le propriétaire.  
M. de la Hitte s'interroge sur la valeur de ce bien.  
M. Stumboff en offrirait 5.000 euros maximum.  
M. Bourcet relève le fait que suite aux travaux de démolition, il y aura un enduit étanche à faire sur le bâtiment mitoyen.  
M. le Maire oppose la valeur du bien à la valeur des terrains à bâtir sur la commune. Le bien a une surface approximative de 140m<sup>2</sup>. Le prix des terrains à vendre dans le lotissement est de 25€/m<sup>2</sup>. Ce qui fait une valeur de 3500 euros.  
Il est décidé unanimement de proposer l'acquisition de ce bâti pour la somme de 5.000 euros dans l'optique d'une démolition et d'un aménagement de l'espace.
- Presbytère : Mme Hauville s'interroge sur le devenir du presbytère suite au départ du Père Charles.  
M. le Maire annonce avoir rencontré le Père Stéphane à ce sujet. En effet, il n'y aura plus de curé résident à Moulins-la-Marche. Plusieurs scénarii peuvent donc être envisagés.  
Le presbytère est encore utilisé pour le catéchisme des enfants, mais une autre salle, comme celle des Tilleuls, pourrait être prêtée. Il est aussi utilisé pour l'accueil des familles dans le cadre des célébrations ou des inhumations. Le Père Stéphane devait se renseigner pour obtenir l'accès d'une pièce qui se trouve dans le bâtiment de l'Evêché rue du Stade. Contact va être repris avec le Père Stéphane à ce sujet.  
Mme Hauville suggère que, s'il y a mis en vente du presbytère, il ne faudrait pas attendre qu'il s'abîme. Elle indique que la maison paroissiale de L'Aigle a été vendue dernièrement.  
M. Bourcet relève que la ville de L'Aigle a même mis une église en vente.  
M. le Maire rappelle que dans le garage du presbytère, il y a le local d'accueil d'urgence, mais qu'il est simple de le dissocier du presbytère pour une vente.
- Chemin n°48 : Ce chemin, dit du Moulin à Vent à la Chalière, pourrait être encaissé pour permettre d'y circuler à pied ou à vélo.  
M. Michel indique que les gravas de décaissement de la route de L'Aigle pourront être utilisés à cet effet.  
M. Bignon demande s'il y a une nécessité de décaisser auparavant le chemin.  
M. Michel répond que ce ne sera pas utile. Il n'y a pas besoin d'ouvrir une ligne d'investissement pour ce projet qui est réalisable à moindre frais.

- **Aménagement rue du Stade** : Les arbres qui bordent la rue du Stade de l'intersection de la rue de Schmitten jusqu'à la sortie de bourg végétent. M. Michel propose de les remplacer comme nous avons pu le faire route de Mortagne. Les autorisations seront à demander auprès des services du Département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de demander les devis relatifs à tous ces points afin d'orienter les choix d'investissement pour l'année 2021.

### **Demande de DETR**

Dans le cadre de travaux d'investissement, une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux peut être attribuée sous condition d'éligibilité.

Au vu des éléments avancés dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, il s'avère que les travaux sur le réseau d'eaux pluviales de la rue Jean Gabin rentrent dans les champs d'attribution pour 60% du montant des travaux HT.

De même, le remplacement de deux poteaux incendie est subventionnable à hauteur de 50%.

M. Bignon demande si d'autres subventions, européennes par exemple, pourraient répondre à notre demande.

Une recherche va être effectuée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter de la DETR sur les travaux du réseau d'eaux pluviales de la Rue Jean Gabin ainsi que sur le remplacement de deux poteaux incendie (Rue du Stade et Rue Jean Gabin).

M. le Maire est autorisé à signer tous documents afférents à ces dossiers.

### **Plan de financement des opérations proposées à la DETR**

La DETR sera sollicité à hauteur de 60% du montant HT pour les travaux sur le réseau d'eaux pluviales de la rue Jean Gabin. Les 40% restant seront financés par l'emprunt.

#### Dépenses :

Travaux : 58 455 euros HT

#### Recettes :

DETR : 35 073 euros

Emprunt : 23 382 euros

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement des travaux sur le réseau d'eaux pluviales de la rue Jean Gabin.

Concernant les poteaux incendie, la DETR sera sollicitée à hauteur de 50% du montant HT. Les 50% restant seront autofinancés sur fonds propres.

#### Dépenses :

Travaux : 3 900 euros HT

#### Recettes :

DETR : 1 950 euros

Fonds propres : 1 950 euros

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement des travaux de remplacement de deux poteaux incendie.

### **Maintenance de l'éclairage public**

L'entreprise Citeos gère depuis plusieurs années la maintenance de l'éclairage public. Elle nous propose un nouveau contrat appliquant une baisse du prix de la maintenance passant de 21 euros à 18 euros par point lumineux, en contrepartie d'un nouvel engagement sur 4 ans.

Nous avons pris attache auprès du Te61 qui nous indique intervenir par le biais d'un transfert de compétence. Certes la maintenance unitaire est à 18 euros par point lumineux, mais il faut ajouter les armoires qui comptent pour deux points lumineux chacune, ainsi qu'une prestation de récupération des données communales existantes.

Le service fourni par Citéos répond à notre demande. Les délais d'intervention sont plus rapides que ceux proposés par le Te61.

Mme Vitry propose tout de même de vérifier le nombre de points lumineux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition faite par Citéos à savoir 18 euros HT par point lumineux.

M. le Maire est autorisé à signer tous documents afférents à ce dossier.

### **Devis électricité mairie**

Lors des précédentes réunions de conseil municipal, nous avons retenu les devis de l'entreprise MFI et de M. Gadeyne pour le faux-plafond et les huisseries de la salle de la mairie. Il nous manquait le devis pour l'électricité. L'ensemble du réseau électrique ainsi que l'éclairage sont à remplacer. Des luminaires identiques à ceux de la salle des fêtes sont proposés ainsi que des alimentations diverses. Nous n'avons reçu qu'un devis :

Laurent COISPEL : 5 434,00 euros HT soit 6 520.80 euros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis de M. Laurent Coispel pour un montant de 5 434 euros HT correspondant aux travaux d'électricité de la salle du conseil municipal.

### **Divers**

➤ M. le Maire rappelle que la CDC des Pays de L'Aigle avait sollicité les communes de son territoire afin de mettre en place l'adressage sur l'ensemble de nos communes. Il s'agit d'attribuer un nom de rue et un numéro à chaque habitation. La collectivité aura la charge financière de la création des plaques de nom de rues et des numéros attribués.

Mme Vitry faisait partie du groupe de travail de l'ancienne équipe municipale qui avait commencé à travailler sur ce dossier. Il s'agit d'un dossier complexe à mettre en place du fait des réglementations, des normes et des exigences des fournisseurs de fibre, des services de secours, des sociétés de transports... La majeure partie du bourg est adressée mais toute la campagne doit faire l'objet d'une réflexion.

M. le Maire propose de mettre en place un nouveau groupe de travail. Mmes Vitry et Retailé ainsi que MM. Castel, Bignon et Goret se proposent pour constituer ce groupe de travail.

Arrivée de M. Prévost à 21h15.

➤ M. le Maire souhaite que le conseil municipal s'attarde sur le devenir du local où se trouvait le Crédit Mutuel au 36 grande rue. Ce bâtiment appartient à la CDC, mais M. le Maire souhaite voir ce local revivre et demande à ce que les élus suggèrent des possibilités d'utilisation de ces anciens bureaux.

M. Bignon émet l'idée d'y installer une « Maison France Services ». Ces structures ont pour but de venir en aide aux administrés dans leurs démarches avec les administrations. La configuration des bureaux actuels se prête à ce type d'accueil.

M. le Maire signale que nous avons déjà une Maison des Services au Public au sein du bureau de Poste qui propose les mêmes services qu'une Maison France Services.

Mme Hauville suggère de solliciter la population à travers d'un article dans le prochain bulletin municipal.

M. Bourcet fait remarquer que ces bureaux pourraient être des lieux d'accueil pour des entreprises.

M. Bignon signale que les pépinières d'entreprises sont des structures destinées à faciliter la création d'entreprises en apportant un soutien technique et financier, des conseils et des services. Ceci est de la compétence intercommunautaire.

Mme Vitry demande comment est agencé l'étage.

M. Castel réplique que l'étage est resté tel que les vétérinaires l'avaient laissé quand ils ont quitté les lieux il y a de nombreuses années. Il n'y a plus de véritable escalier pour y accéder. Pour se rendre à l'étage, il faut emprunter un escalier escamotable via une trappe au niveau de la pièce d'accueil.

M. le Maire explique qu'il serait donc nécessaire de créer un nouvel accès en cas de réhabilitation de l'étage en logement. Une salle de réunion n'étant pas envisageable en étage du fait des normes PMR entre autres.

➤ M. le Maire fait part d'une demande de création d'un stationnement « minute » au niveau du 31 rue Robergel, à proximité de la boulangerie. En effet, certains véhicules restent stationnés pendant de longues périodes, ce qui gêne l'alternance dans le stationnement. Accord en est donné à l'unanimité.

➤ Lecture est donnée d'un courrier reçu en janvier. L'auteur de ce courrier propose la réalisation d'un livre qui retracerait l'histoire de Moulins-la-Marche. Il propose de venir en mairie expliquer sa méthode de collecte de données et de création de l'ouvrage. L'idée est intéressante. M. le Maire va donc prendre contact avec cet auteur.

### Questions diverses

- M. Goret nous fait part de son étonnement quand à l'emplacement de certains luminaires de la rue Jean Gabin. Il y a un mât qui est positionné sur le milieu du trottoir. Ce positionnement oblige les piétons à descendre sur la chaussée pour continuer leurs chemins. Ceci est dangereux, et notamment avec une poussette.

M. le Maire répond que les trottoirs seront refaits dans le cadre des travaux de la rue Jean Gabin. Ceux-ci feront alors 1,60m de large et permettront le passage des piétons et des poussettes sans gêne. Pour ce qui est du luminaire cité, son positionnement a été modifié du fait de la présence de réseaux sous le trottoir empêchant son implantation à l'endroit initial.

M. Goret s'étonne qu'il n'ait alors pas été décalé.

M. le Maire rappelle les normes à respecter pour les zones d'éclairage, ainsi que le positionnement par rapport aux habitations présentes.

- M. Stumhoff fait état de son rôle de Référent Participation Citoyenne. Depuis la parution de l'article dans le bulletin municipal distribué en janvier, il a reçu deux appels. Il rappelle qu'il est le lien entre les administrés et la gendarmerie. Il relate les faits liés à la circulation dans notre commune qui lui sont rapportés et qui peuvent être utiles auprès des services de gendarmerie.

M. Stumhoff rédigera un article détaillé sur son rôle pour la parution du prochain bulletin municipal en juin. Mme VITRY ajoute qu'on pourrait utiliser la page Facebook dès maintenant pour faire passer l'information.

- M. Stumhoff propose de mettre en place un panneau de voie sans issue au niveau du lieu-dit la Gare pour le chemin qui mène à La Mare.

- M. Prévost rappelle que le conseil municipal avait acté la mise en place d'un « stop » rue de la Butte.

M. le Maire lui indique que l'ensemble des travaux de signalétique, marquage au sol et panneaux seront faits conjointement. Une ligne budgétaire sera ouverte dans ce sens.

- M. Bignon a été interpellé à plusieurs reprises pour la mise en place d'une gouttière rue de l'Abreuvoir pour diriger les eaux pluviales de la brocante vers la mare.

M. Michel lui répond que la pente naturelle de la rue de l'Abreuvoir dirige les pluviales de la brocante vers la mare. Il a validé la pose d'une extension de la gouttière actuelle qui se termine à un mètre du sol et d'un coude.

- Mme Retailé relate un échange avec une personne âgée qui sollicitait l'installation d'une arrivée d'eau dans le fond du cimetière.

M. le Maire indique qu'une réserve d'eau avec un robinet a été installée, au niveau du local dans le fond droit du cimetière. Cette cuve permet de récupérer les eaux de pluie et évite de traverser tout le cimetière avec les arrosoirs plein d'eau.

- M. Goret rapporte les dires d'un parent d'élève de l'école primaire par rapport aux arbres qui se trouvent dans la cour de l'école. Il semblerait qu'un des arbres penche.

L'école est de compétence intercommunautaire, il faudra donc inviter ce parent à se rapprocher des services scolaires de la CDC.

M. Bignon fait remarquer aussi que le directeur de l'école doit formuler une demande d'intervention auprès desdits services.

- M. le Maire demande aux élus de se rendre sur place avant qu'ils ne rapportent les informations en réunion de conseil. Cela permet d'apporter des éléments concrets et vérifiés.

- M. de la Hitte revient sur le projet de réalisation d'un film sur la commune de Moulins-la-Marche. Il a contacté la personne qui réalise l'animation pour la Fête des Potiers. Il s'agit d'un amateur passionné qui propose de monter un film gracieusement. Il est important de mettre en avant, dans ce film, les commerçants et artisans, les services, les sites importants et les festivités.

M. Bignon met en garde sur le droit à l'image et les différentes autorisations à obtenir dans le cadre de la diffusion de ce film. Il indique que le devis qu'il avait présenté lors de la précédente réunion de conseil municipal prend en compte tous les aspects administratifs et réglementaires.

C'est un projet qui, au vu du temps nécessaire à sa conception, ne verra le jour que pour 2022.

- M. Castel rend compte de la commission voirie à laquelle il a assisté la semaine précédente. En amont, il avait passé un après-midi avec le responsable des services techniques afin de répertorier l'ensemble des besoins de la commune. Mais l'axe principale de cette commission s'orientait sur l'étude voirie en cours dans la cadre de la réalisation d'un plan prévisionnel d'investissement. La voirie de compétence intercommunautaire représente 670 km au total. Toutefois, pour notre commune, la CDC va procéder à l'amélioration du carrefour entre la route de Mortagne-au Perche et le chemin qui mène à la station d'épuration.

- M. Bourcet transmet les informations suite à la dernière réunion du SMIRTOM. Il nous annonce la validation par le comité syndical de la création d'une recyclerie dans la zone artisanale de L'aigle direction Crulai. Cette structure aura un aspect social grâce au partenariat avec l'association AAES et à l'insertion professionnelle. Il s'agit de récupérer des objets, électroménagers, outils... de les réparer, restaurer, recycler et de les mettre en vente à bas prix dans un espace dédié de 600m<sup>2</sup>. Par contre, M. Bourcet précise que le terrain sur lequel verra le jour ce projet appartient à la CDC. Le président de la CDC a promis de donner le terrain, mais rien n'est acté pour le moment.

Il nous avertit aussi de l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur 2 ans.

M. Vasseur rapporte avoir voté contre cette augmentation au vu de la situation financière très saine du Smirtom !

- M. Stumboff fait savoir qu'il est responsable « piste routière » pour les élèves de CM2 de l'arrondissement de Mortagne-au-Perche. Il se rend donc dans toutes les écoles de ce territoire afin de sensibiliser les enfants à la sécurité routière. Il y a un concours mis en place, chaque école est représentée lors de la finale départementale. Habituellement, elle se déroule à Argentan. Le bureau prévention proposant de changer de lieu pour la finale, M. Stumboff suggère de l'accueillir à Moulins-la-Marche. Il y a une couverture médiatique, et environ 150 personnes présentes. Est-ce que le gymnase pourrait recevoir cette finale ?

M. le Maire va vérifier au niveau de la commission de sécurité du SDIS ce qu'il en est.

Mme Hauville craint que le sol du gymnase ne soit pas adapté. En fait, il n'y a pas de contrainte pour la pratique du vélo à l'intérieur qui ne se ferait qu'en cas de pluie.

De plus, il y a le parking aux abords du collège qui pourra être utilisé pour le parcours plein air.

Accord est donné à l'unanimité pour que M. Stumboff propose la commune de Moulins, il faudra toutefois demander l'autorisation à la CDC qui en a la compétence.

- Mme Hauville fait remarquer qu'il n'y a pas eu de commission sport depuis plusieurs mois.

Prochaine séance le 3 mars 2021.

Levée de séance à 22h45.

GLORIA Fabrice

CASTEL Guillaume

MICHEL Benoît

VITRY Sandrine

CHENIN-HAUVILLE Anne

DE LA HITTE Edouard

BIGNON Jérôme

BOURCET Benoît

PREVOST Eric

STUMBOFF Richard

VASSEUR Dominique

GORET Jasmy

RETAILLÉ Claire